

Publié le 29.04.2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240425-2024_60-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-aux-Vignes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
18.04.2024
Date d'affichage
18.04.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 27
Titulaires 27
Suppléants 0
Pouvoirs 4
Votants 31
19h08 Arrivée titulaire +1
Votants 32
20h13 Départ titulaire -1
Votants 31

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, MM. Eric MARGERIE, Eric DUVAL, Stéphane AMILCAR (départ à 20h13), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivée à 19h08), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL) et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Didier LEMONNIER

Délibération n° 2024 / 60

Objet : FINANCES - Règlement de fonds de concours

Dans le cadre de la rétrocession de la compétence « défense incendie », il avait été proposé que la CDC abonde aux projets communaux par voie de fonds de concours. Il convient d'approuver le règlement de fonds de concours permettant cette participation financière.

M. le Président indique que le projet de Cesny-Aux-Vignes pourra être pris en compte.

Mme BAUGAS demande pourquoi les projets de moins de 5 000 € HT ne sont pas aidés.

M. le Président précise que c'est pour aider des projets qui sont d'une certaine importance et que la CDC n'ait pas à porter des dossiers pour des sommes faibles.

Mme BAUGAS indique que l'enveloppe maximale est votée dans le budget. Si l'enveloppe est utilisée dans l'année, les projets restants devraient donc attendre l'année suivante.

M. le Président précise que dans le cadre du budget, il faut bien mettre des limites et que les communes ont aussi un budget à respecter et qu'elles le préparent en début d'année.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 voix contre :

↳ Approuve le règlement d'attribution de fonds de concours tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Didier LEMONNIER

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr